

Nombre conseillers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 11

DE MONTRAGON

Présents : 10

N° 2025-4

Votants : 11

Absents : 1

Procurations : 1

Séance du 19 mars 2025

Date convocation :

13/03/2025

Date affichage :

13/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERNHES Gilbert, Maire.

Présents : Mmes CHANUSSOT. CORBIERE. Mrs BERMOND. BLANQUET. BRAHMI. D'HOSTINGUE. LAFON. ROQUES. SOULE. VERNHES.

Objet : Approbation projet future mairie et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est, par délibération du 24/08/2024, prononcé en faveur de la réhabilitation de l'ancienne école du village et sa transformation à la fois en nouvelle mairie (rez-de-chaussée) et en logements locatifs communaux (étage).

Le projet de nouvelle mairie a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des élus et des agents, grâce à des locaux plus spacieux que l'actuelle mairie et surtout plus fonctionnels, et d'offrir un meilleur service aux administrés.

Le programme de travaux – défini avec l'aide de l'agence Cabrol & Beauvois Architectes – prévoit une réfection complète du rez-de-chaussée (surface totale : 266 m²) avec d'importants travaux de gros œuvre, de rénovation thermique et énergétique (isolation des murs et plafonds, changement des menuiseries extérieures, installation d'un nouveau système de chauffage, remplacement des éclairages) et de second œuvre (revêtements de sol, peintures, plomberie-sanitaires, menuiseries intérieures).

Le coût total du projet (hors logements locatifs du R+1) est estimé à 410 294 € HT, qui se décomposent en 359 603 € de travaux et 50 691 € d'honoraires.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025, auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments communaux » et auprès du Département du Tarn au titre du FDT.

Il invite le Conseil municipal à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat (DETR) : 164 117 € (40 %)
- Région (rénovation énergétique) : 29 623 € (6,88 %)
soit 25% d'une assiette subventionnable de 118 495 € HT
- Département (FDT) : 82 058 € (20 %)
- Sous-total aides publiques : 275 798 € (66.88 %)
- Autofinancement commune : 134 496 € (33.12 %)

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une nouvelle mairie pour un montant de 410 294 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (Etat, Région et Département),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025,
- **AUTORISE** Mr le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le secrétaire de séance,
Farid BRAHMI



Le Maire,
Gilbert VERNHES

